

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 12/AONO/CA-MRA III/CIPM/BEC/2020 DU 22/04/2020 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN FORAGE A FADARE WALA NAGUE ET A BALAZA LAWAN DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE MAROUA 3 DU DEPARTEMENT DU DIAMARE, REGION DE L'EXTREME- NORD

1. Objet

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Public, Exercice 2020, le Maire de la Commune de Maroua III, Autorité Contractante (AC) Maître d'Ouvrage, lance un Avis d'Appel d'Offres National Ouvert, en procédure d'urgence, pour l'exécution des Travaux de Construction d'un forage a FADARE WALA NAGUE et à BALAZA LAWAN dans la Commune D'Arrondissement De Maroua 3ème, Du Département du Diamare, Région De L'Extrême-Nord

2. Consistance des prestation

Ces travaux comprennent les opérations suivantes dont la liste n'est pas exhaustive :

Mobilisation générale ;

- Travaux de forage ;
- Equipement du forage ;
- Développement et essai de pompage ;
- Analyse et traitement de l'eau ;
- superstructure ;
- aspects socio-environnementaux ;
- labellisation.

3. Coût prévisionnel

SEIZE millions (16 000 000) Francs CFA

4. Délai de livraison

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage (MO) est de trois (03) mois calendaires à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les travaux. Ce délai comprend les périodes de pluies, toutes les intempéries et sujétions diverses et court à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les travaux.

5. Allotissement

Lot unique

6. Participation et origine

La participation au présent Avis d'Appel d'Offres est ouverte aux Entreprises de droit Camerounais, ayant une expérience avérée dans le domaine de la construction des forages et du Génie-Civil et justifiant des capacités techniques et financières requises pour la réalisation des travaux objet du présent Avis d'Appel d'Offres. Par le présent Avis d'Appel d'Offres, les entreprises intéressées sont invitées à fournir dans leurs offres, les informations authentiques qui permettront de retenir celle pouvant réaliser les prestations après une évaluation approfondie et objective de son dossier.

7. Financement

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, sont financés par le Budget d'Investissement Public (BIP), Exercice 2020,

pour un coût estimatif TTC de SEIZE millions (16 000 000) Francs CFA.

8. Consultation du dossier

Dès publication du présent avis, le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux jours et heures ouvrables auprès de Secrétariat de la Commune d'arrondissement de Maroua 3ème

9. Acquisition du dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu au Secrétariat de la Commune d'Arrondissement de Maroua III, dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable au titre de frais d'achat du dossier de trente mille (30 000) francs CFA à la Commune d'arrondissement de Maroua III.

10. Remise des offres

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais, en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, conformes aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres, devra être déposée contre récépissé sous plis fermé, au Secrétariat de la Commune d'arrondissement de Maroua III, situé face à la préfecture de Maroua, auprès du point focal de la commune de Maroua Illème. Au plus tard le 12/05/2020 à 14 heures, heure locale et devra porter la mention :

**APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE
N°12/AONO/CA-MRA III/CIPM/BEC/2020 DU 22/04/2020
POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN FORAGE A
FADARE WALA NAGUE ET A
BALAZA LAWAN DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE MAROUA 3ème
DU DEPARTEMENT DU
DIAMARE, REGION DE L'EXTREME-NORD
FINANCEMENT : FOND PROPRE DE LA COMMUNE EXERCICE 2020**

À n'ouvrir qu'en séance de dépouillement

Les offres parvenues après les dates et heure limites de dépôt

des offres ne seront pas reçues.

11. Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives une caution de soumission (conforme au modèle joint en annexe) établie par une Banque de premier Ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère en Charge des Finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DA0, d'un montant de trois cent vingt milles (320 000) francs CFA et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

12. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet de l'offre, les autres pièces administratives requises (en cours de validité) devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative, datant de moins de trois (03) mois et valides le jour de l'ouverture des plis, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles devront obligatoirement être en cours de validité conformément à la réglementation en vigueur. Toute offre non conforme aux prescriptions du présent Avis et au Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministre chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours.

13. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un (01) temps le 12/05/2020 à 15 heures précises dans la salle des réunions de la Commune de Maroua III, en présence des soumissionnaires. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne (même en cas de groupement) de leur choix ayant une parfaite connaissance du dossier.

14. Critères d'évaluation

13. Evaluation des offres

L'évaluation des offres se fera en trois (03) étapes :

- 1ère étape : Vérification de la conformité du dossier administratif de chaque soumissionnaire ;
- 2ème étape : Evaluation technique des offres administrativement conformes ;
- 3ème étape : Vérification des offres financières des entreprises dont les offres ont été reconnues techniquement qualifiées et administrativement conformes.

Les critères d'évaluation des offres sont les suivants :

13.1. Critères éliminatoires

13.1.1. Pièces administratives

- Absence d'une pièce administrative ;
- Existence ou détention d'une pièce falsifiée dans le dossier administratif ;
- Fausse déclaration dans le Dossier Administratif

13.1.2. Offre technique

- a) Documents falsifiées ;
- b) N'avoir pas abandonné un marché au cours des trois(03) dernières années et ne figurant pas sur la liste des entreprises défailiantes établie par le Ministre des Marchés Publics » ;
- c) Non satisfaction, au moins, à trente-deux (32) critères essentiels sur quarante-neuf (49).

13.1.3. Offre financière

- a) Offre financière incomplète ;
- b) Pièces non conforme ;
- c) Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire

quantifié ;

d) Absence d'un sous-détail de prix ;

e) Sous-détail de prix irréaliste et erroné.

13.2. Critères essentiels

L'évaluation des offres techniques sera faite sur la base des 49 critères essentiels ci-dessous :

a) Présentation sur 03 critères ;

b) Le personnel d'encadrement de l'entreprise sur 13 critères ;

c) Le matériel de chantier à mobiliser sur 12 critères ;

d) La méthodologie d'exécution sur 10 critères ;

e) Références et capacité de préfinancement de l'entreprise sur 11 critères.

13. Evaluation des offres

L'évaluation des offres se fera en trois (03) étapes :

□ 1ère étape : Vérification de la conformité du dossier administratif de chaque soumissionnaire ;

□ 2ème étape : Evaluation technique des offres administrativement conformes ;

□ 3ème étape : Vérification des offres financières des entreprises dont les offres ont été reconnues techniquement qualifiées et administrativement conformes.

Les critères d'évaluation des offres sont les suivants :

13.1. Critères éliminatoires

13.1.1. Pièces administratives

– Absence d'une pièce administrative ;

– Existence ou détention d'une pièce falsifiée dans le dossier administratif ;

– Fausse déclaration dans le Dossier Administratif

13.1.2. Offre technique

- a) Documents falsifiées ;
- b) N'avoir pas abandonné un marché au cours des trois(03) dernières années et ne figurant pas sur la liste des entreprises défailiantes établie par le Ministre des Marchés Publics » ;
- c) Non satisfaction, au moins, à trente-deux (32) critères essentiels sur quarante-neuf (49).

13.1.3. Offre financière

- a) Offre financière incomplète ;
- b) Pièces non conforme ;
- c) Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié ;
- d) Absence d'un sous-détail de prix ;
- e) Sous-détail de prix irréaliste et erroné.

13.2. Critères essentiels

L'évaluation des offres techniques sera faite sur la base des 49 critères essentiels ci-dessous :

- a) Présentation sur 03 critères ;
- b) Le personnel d'encadrement de l'entreprise sur 13 critères ;
- c) Le matériel de chantier à mobiliser sur 12 critères ;
- d) La méthodologie d'exécution sur 10 critères ;
- e) Références et capacité de préfinancement de l'entreprise sur 11 critères.

15. Attribution

Le Maire de la commune d'Arrondissement de Maroua Illème, Autorité Contractante (AC), attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre, qualifiée techniquement, aura

été évaluée la moins-disante après vérification de ses prix et jugée substantiellement conforme au Dossier d'Appel d'Offres.

16. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours, à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux jours et heures ouvrables, auprès au Secrétariat de la Commune d'arrondissement de Maroua III, dès publication du présent avis.

MAROUA le 22 Avril 2020

Le MAIRE

HAMIDOU SAÏDOU